

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 07/09/2022
Date d'affichage : 07/09/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Le seize septembre deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. PILLON
François - M. WALLET Joël

Etaient représentés : M. CHOVAUX Bernard (Pouvoir à WALLET Joël)

Était absent : M. MARTIN Olivier

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Colis des aînés et Noël des enfants

Le Conseil Municipal a lors de sa session du 26 octobre 2021, délibéré pour financer le colis de Noël des aînés et le cadeau de Noël des enfants de la commune à hauteur de 35 € par personne.

Monsieur le Maire propose de rester sur le même budget pour cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte de renouveler le financement du colis de Noël des aînés et du cadeau de Noël des enfants de la commune à hauteur de 35 € par personne.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

L'adjoint au Maire,
Alain LARTIGAU



Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 07/09/2022
Date d'affichage : 07/09/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Le seize septembre deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. PILLON
François - M. WALLET Joël

Étaient représentés : M. CHOVAUX Bernard (Pouvoir à WALLET Joël)

Était absent : M. MARTIN Olivier

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention avec la société de chasse « Les Ulysses » à exercer le droit de chasse et de piégeage sur le territoire communal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Président de l'association de chasse « Les Ulysses » daté du 29/08/2022 et déposé en mairie le 30/08/2022.

L'avenant n°1 de la convention de chasse du 1^{er} septembre 2001 établie entre la commune de Domart-sur-la-luce et la société de chasse « Les Ulysses » stipule dans son article 2 que la demande à exercer le droit de chasse et de piégeage sur le territoire communal devra être adressée en mairie avant le 31 juillet de l'année en cours.

De plus, l'article 1 de ladite convention précise que la coupe des chardons sur les parcelles laissées à disposition à l'association de chasse devra être effectuée durant la première quinzaine du mois de juillet chaque année.

Monsieur François PILLON, conseiller municipal et Président de l'association de chasse « Les Ulysses » informe le Maire et les conseillers que le fauchage a bien eu lieu en date du 30 juillet 2022.

Le Marais communal a quant à lui été entretenu par les services techniques de la Communauté de Communes Avre Luce Noye.

Monsieur le Maire s'adresse à M. François PILLON et lui demande de bien vouloir respecter pour l'année 2023 les délais précisés dans l'avenant.

Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE

Envoyé en préfecture le 28/09/2022
Reçu en préfecture le 28/09/2022
Affiché le 
ID : 080-218002343-20220916-DCM31_2022-DE

Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de représenté(s) : 01
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 01

Date de convocation : 07/09/2022
Date d'affichage : 07/09/2022

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 16 septembre 2022

Le seize septembre deux-mille-vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Domart-sur-la-luce s'est réuni, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Joël WALLET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - Mme CHAVERON Colette - M. CHIVOT Maieul
M. DANTAS Octavio - Mme DELAVENNE Fabienne
Mme GOURGUECHON Lucile - M. LARTIGAU Alain - M. PILLON
François - M. WALLET Joël

Etaient représentés : M. CHOVAUX Bernard (Pouvoir à WALLET Joël)

Était absent : M. MARTIN Olivier

Mme GOURGUECHON Lucile est nommée secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un nouveau délégué au sein du comité des fêtes suite à une démission

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les commissions ont été mises en place suivant la délibération du Conseil Municipal du 09 juin 2020.

Suite à la démission de Monsieur Octavio DANTAS, membre de la commission suivante : Fêtes et cérémonies, commission n°3, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire sollicite les candidatures, personne ne se porte candidat.

En conséquence, la composition de la commission municipale n°3 est modifiée.

Monsieur le Maire informe les membres restants de cette commission que les statuts de l'association seront à aménager.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

L'adjoint au Maire,
Alain LARTIGAU

